

N°1210

du 05
MARS
2019



Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Formation technique et professionnelle
et emplois des jeunes

**L'Allemagne donne
près de 5 milliards
à l'amélioration et
au renforcement
d'une dizaine de
centres de formation**

P.3 Suite à son lancement officiel

"Le PND" est désormais le mot de passe du Togo d'ici à 2022

** Faure Gnassingbé dit : «Le PND n'est pas juste un plan de plus. Nous avons tous une note à jouer»*



Le Président Faure Gnassingbé, lors du lancement
de Plan National de Développement (PND)

P.7 Faits divers / Belle pioche de la gendarmerie nationale
**4 escrocs (Soudanais, Nigérien, Béninois
et Togolais), une victime (un Irakien)**

P.4 Sur une année, entre 2017 et 2018
**Les décès par accidents de
la route font plus de 102%**

P.4 Le Gouvernement prend un décret pour contrer la spéculation foncière
**Tout propriétaire d'un fonds
de terre rural est contraint à
le mettre en valeur**

P.6 Coopération de défense / Opérations de maintien de la paix
**20 officiers et sous-officiers
togolais outillés au renseignement
d'intérêt militaire**

AZIMUTS INFOS

Première mondiale :
un vaccin pour les abeilles

Deux chercheurs finlandais ont découvert un moyen de vacciner les abeilles, dépourvues d'anticorps, contre une maladie bactérienne ravageuse. Une trouvaille dont pourraient bénéficier d'autres espèces, autres que les insectes, et qui pourrait remplacer les antibiotiques dans les élevages de poules et de poissons.

Comme les humains, les abeilles bénéficieront peut-être de campagnes de vaccination dans un avenir proche. Daliat Freitak et Heli Salmela, chercheurs à l'université de Helsinki, viennent d'annoncer le premier vaccin au monde pour un insecte, à savoir le PrimeBEE. Ce dernier est destiné à combattre la loque américaine (American foulbrood ou AFB en anglais), une maladie du couvain de l'abeille mellifère. Causée par la bactérie *Paenibacillus larvae*, elle entraîne la mort certaine de toute la colonie infectée. Les jeunes larves sont infectées lorsqu'elles sont nourries avec des aliments contaminés par les spores produites par la bactérie.

Ces dernières se multiplient dans le tissu de la larve jusqu'à ce qu'elle meurt et que son cadavre se décompose en une masse brunâtre, collante et très contagieuse. La maladie cause ainsi des pertes considérables aux apiculteurs à travers le monde. En Europe, ces derniers ne peuvent pas utiliser d'antibiotiques pour prévenir l'infection, car il y a une tolérance zéro pour les résidus d'antibiotiques dans le miel. Aux États-Unis, où ils sont autorisés, la bactérie a développé une résistance au traitement. Seul remède efficace trouvé à ce jour : détruire les ruches contaminées par le feu pour éviter une dissémination.

Pas "d'effet mémoire" dans le système immunitaire de l'abeille

Personne n'avait pourtant jusqu'ici pensé à développer un vaccin contre la maladie. Et pour cause : contrairement aux mammifères, les insectes ne fabriquent pas d'anticorps. Ces derniers sont pourtant au centre du principe de vaccination, qui consiste à introduire une souche atténuée ou modifiée d'un microbe afin que les lymphocytes apprennent à le reconnaître. Ils pourront ainsi déclencher la fabrication d'anticorps lorsqu'ils seront à nouveau en contact. Cet "effet mémoire" n'existe a priori pas chez l'abeille.

Un vaccin délivré via une sucrerie

Daliat Freitak a alors eu l'idée de passer par un mécanisme complètement différent : la nourriture. Le chercheur s'est aperçu que des populations de mouches nourries avec des aliments contenant certaines bactéries engendraient une descendance de mouches plus résistantes à ces bactéries. Chez les abeilles, ce sont les butineuses qui rapportent le pollen à la reine pour créer de la gelée royale. Lorsque celle-ci contient des spores de *Paenibacillus larvae*, la reine va les digérer et les stocker dans son tissu gras. Des morceaux de bactéries vont alors se lier à une protéine appelée vitellogénine qui sert à la fabrication des oeufs. Ce qu'ont découvert Daliat Freitak et Heli Salmela, est que cette fameuse vitellogénine porte la réponse immunitaire : lorsque les larves naissent, elles sont vaccinées contre la maladie. La vaccination consiste donc tout simplement à donner une "sucrerie" contenant des morceaux de bactéries à la reine afin que celle-ci engendre une descendance résistante.

Une alternative aux antibiotiques à faible coût ?

Un brevet a été déposé en janvier 2018 et l'université a reçu des fonds de Business Finland pour lancer la commercialisation. Les chercheurs espèrent à présent étendre cette technique à d'autres infections, comme la loque européenne et les champignons. "À terme, nous pensons être capables de vacciner contre n'importe quel microbe", assure ainsi Daliat Freitak. Mais surtout, cette invention ouvre la voie à une possible révolution dans la vaccination : ce mécanisme concerne potentiellement toutes les espèces qui pondent des oeufs contenant de la vitellogénine, comme les insectes, les poissons, les reptiles, les batraciens et les oiseaux. De quoi, peut-être, constituer une alternative peu coûteuse et naturelle aux antibiotiques pour les élevages de poulets et l'aquaculture.

Le Prix Sembène Ousmane de la Fondation Ecobank au film 'Les Armes Miraculeuses'

"Les armes miraculeuses", le film du cinéaste camerounais Jean-Pierre BEKOLO a été récompensé du Prix Sembène Ousmane de la Fondation Ecobank. Le film a été jugé comme donnant l'image la plus positive de l'Afrique lors de la 26e édition du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO). Grand gagnant du prix Sembène Ousmane de la Fondation Ecobank (EcobankFoundation.org), Jean-Pierre BEKOLO reçoit 5 000 000 FCFA et un trophée de bronze. "Les armes miraculeuses" présente une histoire passionnante sur la

quête de la liberté, de liberté d'expression, dans un esprit de dignité absolu. Le jury a jugé que le film a donné la meilleure image de l'Afrique à travers sa représentation de l'honneur et de la dignité de l'Afrique, selon un communiqué de la Fondation.

Le prix a été attribué par un jury prestigieux composé de Denise Epoté (présidente du jury et directrice régionale Afrique de TV5 Monde), Clarence Delgado (réalisateur), Cheick Oumar Cissoko (ancien ministre de la Culture et président de la FEPACI), Issa Soma (journaliste) et Etienne Kaboré (FESPACO).

"En cette année du cinquantième du FESPACO la qualité des films en compétition atteste incontestablement de la maturité des cinémas d'Afrique", a déclaré Denise Epote. "Nous nous félicitons de l'image du continent que nous renvoie la majorité des films. Une Afrique loin des clichés misérabilistes. Une Afrique debout et fière, qui trace sa voie. Des valeurs chères à Sembène Ousmane, un des pères fondateurs de la semaine du cinéma en 1969".

Plus de 400 films ont été projetés tout au long de la semaine. Ceux-ci comprennent les 20 films sélectionnés pour le palmarès offi-



ciel et les 15 prix spéciaux, dont le prix de la Fondation Ecobank qui prime un réalisateur issu d'un des pays où Ecobank opère.

Conférence

Quel média pour quelle musique en Afrique aujourd'hui ?

Ce vendredi 8 mars se tiendra à l'Institut Français du Togo à Lomé, une conférence sur le rapport média-musique en Afrique. Mais quel média pour quelle musique en Afrique aujourd'hui ? Parlons-en le vendredi 08 mars

2019 à l'Institut Français du Togo avec Olivier Laouchez, président directeur général de Trace TV, premier média en Afrique francophone depuis seize ans.

Pour sa première session de l'année, le cycle de débat d'idées consacré à l'Afrique d'aujourd'hui questionne un secteur à fort potentiel, celui de la musique vu sous l'angle des médias. Dans un écosystème en constante mutation, le numérique et le mobile bousculent les schèmes traditionnels de consommation de la musique, et annoncent une nouvelle ère pour le continent. En 2030, un tiers sur cinq sera africain, et plus de 60 % de cette

population aura moins de 25 ans. L'Afrique est donc aujourd'hui perçue comme un marché en pleine expansion sur lequel il faut d'ores et déjà se positionner. La musique représente déjà un chiffre d'affaires annuel estimé à plus de 50 milliards de francs CFA au Nigéria. Si l'Afrique anglophone se structure, l'espace francophone cherche encore ses marques.

Depuis 2003, le "serial entrepreneur" français Olivier Laouchez impose en précurseur visionnaire la marque TRACE sur ce marché africain francophone. Présent dans plus de 160 pays, TRACE est un groupe média d'origine française spécialisé sur la musique et le divertissement afro-urbain. Il distribue plus de 21 chaînes de télévision payantes, 6 radios et plus 30 services digitaux et offres mobiles, avec un contenu de plus en plus local. En résumé, l'Afrique jeune est

CONFÉRENCE



**MÉDIA,
BUSINESS
& MUSIQUE
EN AFRIQUE :
ENJEUX ET DÉFIS**

VEN. 08 MARS/18H30
INSTITUT FRANÇAIS DU TOGO
AVENUE DE GAULLE - FACE AU CONSULAT DE FRANCE

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE
POUR PLUS D'INFORMATIONS
ACCUEIL@INSTITUTFRANCAIS-TOGO.COM
+228 22 53 58 00 /

branchée sur TRACE.

Comment cet antillais de 54 ans a-t-il réussi à conquérir l'Afrique ? Quels rôles un média peut-il jouer dans l'émergence d'un secteur musical africain économiquement compétitif ? Avec quel modèle économique ? Olivier Laouchez partagera son expérience et sa vision avec des professionnels de

la musique, des médias et des affaires exerçant au Togo. Il sera précédé de TAMANDJA Akim Toutou, manager général de FANGA MUSIC, producteur de musique, et ancien directeur de Zéphyr FM.

Date et heure : Vendredi 08 mars 2019, à partir de 18h30

Entrée : libre et gratuite

Nécrologie

MedHondo, grande figure du cinéma africain, est décédé

Le réalisateur français d'origine mauritanienne Med Hondo, auteur de plusieurs films et devenu en France une figure du monde du doublage, est mort samedi à 82 ans, a annoncé sa famille.

Mauritanien de naissance, le réalisateur est mort samedi 2 mars à Paris alors que se terminait tout juste

le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco), qui l'avait récompensé en 1987. Ses thématiques favorites dans le cinéma sont l'anticolonialisme et le goût de la rébellion.

Son premier film "Soleil Ô", sorti en 1969, est "une attaque cinglante contre le colonialisme", selon le

Festival de Cannes qui l'a présenté il y a deux ans dans sa section réservée aux reprises de classiques. Le film a bénéficié d'un programme de restauration via la World Film Foundation de Martin Scorsese, afin de défendre le cinéma africain.

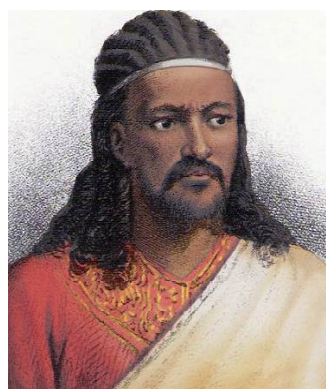
Viendront ensuite "Les Bicots-nègres, vos voisins" (1973), "West

Indies ou les nègres marrons de la liberté" (1979), une comédie musicale sur le traite des esclaves, et "Sarraounia", évocation de la reine du même nom, qui sera récompensé au Fespaco en 1987. Son dernier film "Fatima, l'Algérienne de Dakar" remonte au début des années 2000.

Restitution

Londres va remettre une vieille mèche de cheveux d'un empereur à l'Ethiopie

L'Éthiopie s'est réjouie lundi du prochain retour au pays d'un trésor national : des mèches de cheveux ayant appartenu à l'empereur Theodoros II mais conservées depuis 1959 au National Army Museum, à Londres. C'est "un geste exemplaire de bonne volonté" de la part du musée, a salué l'ambassade éthiopienne dans un communiqué, alors que la restitution des œuvres d'art et des biens africains



acquis par les pays occidentaux durant la colonisation reste un sujet polémique. Au Royaume-Uni, les musées s'opposent généralement aux restitutions en arguant que les pièces conservées dans les musées sont visibles par tous. Mais le National Army Museum s'est lui estimé "heureux" de répondre à la requête des autorités éthiopiennes formulée en avril 2018, la jugeant "raisonnable" car hautement sym-

Ces mèches représentent "les restes de l'un de nos leaders les plus révérents et appréciés", a abondé l'ambassade. L'empereur Theodoros II est notamment admiré par les Ethiopiens pour s'être suicidé lors de la prise de Magdala en 1868, afin de ne pas être fait prisonnier par les forces britanniques.

Libération



**Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses**

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkaflu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Suite à son lancement officiel

«Le PND» est désormais le mot de passe du Togo d'ici à 2022

*** Faure Gnassingbé dit : «Le PND n'est pas juste un plan de plus. Nous avons tous une note à jouer»**

Late Pater

Ça y est et c'est fait ! Le Plan national de développement, qui se veut le mot de passe du Togo d'ici à 2022, est officiellement lancé hier 4 mars 2019 par le président Faure Gnassingbé. La densité et la diversité des délégués à cette réunion de l'ensemble des acteurs de mise en œuvre du Plan national de développement (PND) témoignent de l'immensité du travail qui doit maintenant être abattu pour accrocher les ambitieux résultats prescrits par le document. L'onéreuse stratégie de communication mise en place pour accompagner le Gouvernement dans l'exécution du PND n'a pas droit à l'erreur. Surtout que, visiblement, le pouvoir de Lomé veut faire mieux que pendant les périodes successives du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP intérimaire + complet) et de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE).

Au-delà du cérémonial, le point commun des déclarations aura été l'appel à tous de s'engager et de s'abonner à la réussite du Plan. Dans son mot de circonstance, Faure Gnassingbé a été bien explicite : «Le PND porte de grandes ambitions. Ce n'est pas juste un plan de plus. Ce n'est pas non plus un outil de théoriciens qui seraient les seuls à pouvoir en parler. Non. Le PND est formulé dans une démarche inclusive et cohérente, dont la trame demeure la recherche de meilleures conditions de vie pour nos populations (...) Le PND met l'accent sur l'implication de tous et, en particulier, les couches les plus vulnérables de notre société. Les ressources publiques sont rares et il est impératif d'en rationaliser l'utilisation pour parvenir aux fins que nous nous sommes fixées. Dans la mise en œuvre du PND, il sera remédié aux faiblesses structurelles et institutionnelles relevées, par la judicieuse intervention de l'Etat qui veillera à affecter nos ressources aux priorités de développement (...) Notre développement est avant tout un processus endogène par lequel nous devons coordonner nos actions et légitimer nos choix en mettant l'accent sur la rigueur et la bonne gouvernance. Ce faisant, la participation citoyenne sera également renforcée, car le civisme fiscal est une composante importante pour la réussite de notre PND. Le consentement de tous les contribuables à l'impôt participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND, tout en



Faure Gnassingbé, lors du lancement du PND

ayant comme pendant naturel l'obligation de reddition de comptes à tous les niveaux».

Le Président togolais a aussi mis l'accent sur la responsabilité collective et solidaire. «Responsabilité des pouvoirs publics et de l'administration qui doivent mettre compétence, professionnalisme et dévouement au service de la réussite du PND. Responsabilité du secteur privé qui dispose majoritairement des leviers capables d'influer sur l'investissement et de faire éclore les nombreuses potentialités dont regorge notre pays. Responsabilité aussi des citoyens dans leur ensemble, dont il est attendu une appropriation et une implication des premières heures, car ils sont tout à la fois le point de départ et l'aboutissement de tout ce qui se fait en matière de développement».

Et Faure Gnassingbé manifesta sa conviction. «Nous devons être nous-mêmes le point de départ des transformations que nous recherchons. Le PND attend de nous des attitudes qui favorisent un environnement propice aux investissements. Cette ambition a besoin d'une mentalité nouvelle pour donner la pleine mesure de son potentiel. Nous le ferons en mettant la patrie au-dessus de toute autre considération.

Nous le ferons en veillant en toute chose à préserver les acquis de notre pays. Nous le ferons en nous acquittant chaque jour consciencieusement de notre tâche, et en prenant conscience que c'est ainsi que nous ferons briller l'étoile du Togo... Nous avons tous une note à jouer», a-t-il conclu. Comme pour donner corps au rêve d'un Togo prospère.

Après ce lancement officiel, selon le Gouvernement, il sera aussi organisé une série de formations à l'intention des directeurs centraux et régionaux, des représentants des partenaires bilatéraux et multilatéraux, techniques et financiers, des partenaires du secteur privé ainsi que des représentants des collectivités locales.

De même, un tour sera effectué dans toutes les localités du Togo pour informer les populations et les amener à connaître le label PND dévoilé. Déjà, le 2 mars à Lomé, en prélude à ce lancement, un autre plateau de vulgarisation du PND a été réuni sous le format d'une session de formation au bénéfice des acteurs de développement venus de toutes les régions du pays (responsables des services régionaux, de la société civile, des ONG et des médias locaux). Objectif : les amener à

s'approprier le contenu du PND aux fins de le vulgariser dans les différentes localités. «Il est important de s'assurer que tous les acteurs qui ont contribué à son élaboration s'approprient les contours, en connaissant les détails pour que, dans la mise en œuvre, ils puissent le décliner en programme, projets et activités qui doivent être menés pour l'atteinte des objectifs. Ces acteurs devront permettre de relayer les objectifs du PND surtout en langues locales afin de toucher les populations de différentes localités», avait déclaré, à l'occasion, le secrétaire général du ministère de la planification du développement et de la coopération, Etsri Homevor.

En plus, le Gouvernement togolais préfère rassurer et estime que les défis qu'entend relever le PND sont en bon lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) dans leur ensemble. «Il s'est tenu une série de rencontres regroupant les principales parties prenantes techniques

du processus PND, en vue du renforcement de leurs capacités dans les domaines ci-après : la priorisation des cibles et des objectifs de développement durable ; la théorie du changement et l'analyse du cadre logique au regard des cibles des ODD», peut-on lire dans le document du PND. Sur les 169 cibles des ODD, le Plan national de développement en intègre près d'une cinquantaine. La dimension économique prend en compte 39,5% des cibles, la dimension sociale 37,2%, la dimension environnementale 9,3% (hormis les cibles à caractère environnemental, reprises dans les autres dimensions) et la dimension gouvernance 14,0%.

Courant octobre 2018, le Groupe de travail des organisations de la société civile sur les Objectifs de développement durable (GTOSC-ODD) s'était très tôt positionné par rapport au PND dans l'atteinte de ses objectifs. A l'issue du deuxième forum national des OSC sur les ODD, le GTOSC-ODD avait décidé d'ins-

titutionnaliser le forum national des OSC sur les ODD ; formaliser le GTOSC-ODD ; s'engager à accompagner la mise en œuvre du PND dans l'atteinte de ses objectifs, à travers la poursuite de la structuration des organisations de la société civile togolaise pour une meilleure implication dans les politiques publiques, la production des rapports et documents de capitalisation des activités afin de disposer des données statistiques, claires et fiables, et la production des rapports alternatifs. Par ailleurs, il avait exhorté le Gouvernement à faciliter les demandes de financement des OSC auprès des partenaires techniques et financiers ; renforcer le climat de confiance entre la diaspora et l'Etat afin de canaliser le financement extérieur ; renforcer la lutte contre le gaspillage et l'évasion fiscale ; appliquer la responsabilité sociale des entreprises, mettre en place un cadre de concertation multi-acteurs au niveau national, et créer un Fonds d'appui à la société civile togolaise.

Formation technique et professionnelle et emplois des jeunes L'Allemagne donne près de 5 milliards à l'amélioration et au renforcement d'une dizaine de centres de formation

Une dizaine de centres de formation technique et professionnelle du Togo ont bénéficié, le vendredi 01 mars dernier, d'un don de la République fédérale d'Allemagne, à travers sa banque publique de développement KfW, d'une enveloppe de 7 millions d'euros, environ 4,6 milliards de francs Cfa, en vue de leur renforcement et de leur amélioration. Il s'agit : du centre de formation technique et professionnelle de Gamé, dans le Zio ; de l'OIC (Opportunities Industrialization Centers) de Notsé ; du Centre de Formation Professionnelle (CFTP) de Tchamba ; du Lycée d'enseignement technique et professionnel de Sokodé ; du Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle (CRETFP) de Kpalimé ; de l'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové, et Space ferme école de Kadoma ; du Lycée d'enseignement techniques et professionnel d'Atakpamé ; du Centre international pour le développement agropastoral (CIDAP) de Baga, à Niamtougou ; du Centre de Formation Professionnel (CFTP) de Gando, à Mango et Bonita Hausse de Dapaong.

Ce geste de la coopération allemande se situe dans le cadre du financement de l'exécution de la



Phase III du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE). Les deux premières phases du projet ayant déjà permis de réhabiliter et de moderniser douze (12) établissements, indique-t-on officiellement.

Le projet PAFPE, a expliqué le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances, s'inscrit dans la vision du gouvernement dont l'action porte, entre autres, sur la mise en œuvre des réformes du système éducatif au Togo. «Ainsi, le gouvernement entend adapter à cette vision, le plan sectoriel de l'éducation (2014-2025), qui sert de cadre de référence dont le but est de valoriser l'enseignement scientifique et les formations professionnelles et techniques de

même que la valorisation de l'apprentissage et des compétences, en vue de promouvoir l'auto-emploi et l'employabilité des jeunes», a-t-il souligné. Et de rappeler que l'un des objectifs du gouvernement «est d'assurer l'auto-emploi et l'employabilité des jeunes qui sont des exigences fondamentales auxquelles le système éducatif classique ne permet plus de répondre. Notre responsabilité est de faire en sorte que la formation puisse promouvoir un système d'apprentissage intégral permettant de disposer d'une main d'œuvre qualifiée, et diversifiée, afin de lutter contre le chômage et réduire la pauvreté».

Suivant une précision de l'ambassade d'Allemagne au Togo, la formation professionnelle et l'em-

ploi des jeunes constituent un «axe prioritaire» de sa coopération avec le pays. Depuis la reprise de cette coopération avec le Togo en 2012, l'Allemagne affirme s'être fortement engagée, avec un montant global d'environ 40,5 millions d'euros, soit 26,5 milliards de francs.

Jusqu'ici, la KfW a rendu disponible 10 millions d'euros pour les deux premières phases du PAFPE. Les objectifs du programme sont : réhabilitation, élargissement et construction des infrastructures ; fourniture d'équipement ; formation des formateurs ; renforcement des capacités managériales des gestionnaires des centres ; élaboration d'un système informatisé de suivi des sortants.

Pour étendre l'accès à l'électricité pour tous

Le Togo subventionne l'énergie solaire hors réseau

Late Pater

Le gouvernement togolais a lancé, le 1^{er} mars 2018, une nouvelle initiative énergétique visant à fournir un accès universel à l'électricité dans le pays d'ici 2030. Il s'agit d'offrir des subventions aux Togolais pour couvrir le coût des systèmes d'énergie solaire. «L'accès à l'électricité est un besoin fondamental et le gouvernement togolais s'est engagé à atteindre l'accès pour tous, c'est à dire 100% ... en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte», a déclaré le ministre de l'Énergie, Marc Ably-Bidamon, dans une déclaration à la société partenaire BBOX.

Dans le cadre de ce programme énergétique, le gouvernement émettra des bons mensuels aux ménages utilisant un système BBOX ou Soleva. La subvention est destinée à couvrir le prix relativement élevé du matériel. «Cette initiative pionnière constitue une avancée majeure dans la lutte contre un obstacle majeur à la réalisation de l'électrification universelle en Afrique», a déclaré Mansoor Hamayun, PDG de BBOX.

Environ 10 000 kits ont été installés dans les zones rurales du Togo l'année dernière. 100 000 ménages supplémentaires devraient être connectés d'ici 2020 et 550 000 au total d'ici 2030.

Ces kits ménagers constituent



la pierre angulaire de la stratégie du Togo visant à fournir de l'électricité à près de 8 millions de personnes d'ici 2030. BBOX, basé au Royaume-Uni, a remporté un appel d'offres pour électrifier 300 000 ménages togolais sans accès au réseau national. Le groupe français EDF a pris une participation de 50% dans les activités de BBOX au Togo l'an dernier.

Une deuxième société, Soleva – un consortium d'Aphion Energy et de Wawa Energy Solutions – a signé un accord similaire avec le Togo en août 2018 en vue de partager le marché du solaire par distribution de kits individuels avec la société britannique BBOX. Le tout dans le cadre de l'initiative présidentielle CIZO. Soleva devrait déployer sa phase pilote sur douze mois ; le début de ses activités est prévu pour le second trimestre 2019, avec le partenaire américain

Greenlight Planet. Au moins 300.000 solutions solaires devraient être vendues sur les cinq ans à venir.

Moins de 40% des ménages africains sont connectés à un réseau local. Les solutions d'électricité hors réseau visent maintenant à combler cette lacune et commencent à attirer l'attention des grandes entreprises de production d'électricité internationales. Selon les dernières données de Gogla, une association industrielle, quelque 285 000 systèmes solaires domestiques ont été vendus en Afrique au cours du premier semestre 2018. Les revenus mondiaux générés par les systèmes de paiement à la carte devraient atteindre entre 6 et 7 milliards de dollars d'ici 2022.

Source :
africandailyvoice.com

Le Gouvernement prend un décret pour contrer la spéculation foncière

Tout propriétaire d'un fonds de terre rural est contraint à le mettre en valeur

Jean AFOLABI

Huit mois après la promulgation de la loi, le gouvernement adopte le décret précisant **les modalités de mise en valeur des terres rurales agricoles autres que celles appartenant à l'Etat et aux collectivités territoriales**. «Le décret fixe les conditions dans lesquelles doivent être mises en valeur les terres rurales agricoles appartenant aux privés. Il contraint tout propriétaire d'un fonds de terre rural à le mettre en valeur sous peine de voir attribuer son exploitation à toute personne qui en fait la demande avec obligation d'engager la mise en valeur selon les conditions du bail. L'adoption de ce décret favorisera assurément le développement de l'agriculture et permettra de lutter contre la spéculation foncière», a indiqué le communiqué final du conseil des ministres du 27 février 2019. Le tout sur la base de la loi n° 2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial qui «concourt à la bonne mise en œuvre de la politique agricole nationale en prescrivant des normes, notamment celles relatives à la mise en valeur et à la gestion des terres rurales, en tant qu'outil essentiel de développement durable des espaces».

Selon la loi, cette obligation de mettre en valeur les terres rurales a une exception : le cas où la qualité du sol nécessite une jachère dont la durée ne peut être supérieure à cinq ans. En tout état de cause, ces terres doivent, à partir de la cinquième année de la jachère, être complantées par le propriétaire ou l'utilisateur d'espèces végétales fertilisantes ou fertilisées par tout autre moyen, afin de régénérer leur qualité, sous peine d'amende dont le montant sera fixé par le conseil communal ou municipal concerné. Tout défaut de mise en valeur d'un fonds de terre rural est sanctionné par une amende de 50% de sa valeur vénale. Le défaut de mise en valeur doit durer une période continue de cinq ans décomptés à partir de la date du constat public de l'absence d'entretien ou de production par le

maire assisté de la commission de gestion foncière. Et pour le Gouvernement, les dispositions transitoires de la loi règlent la situation des personnes qui ont déjà acquis des terrains ruraux en dehors des normes nouvelles. C'est-à-dire que tous les faits et conventions, ayant porté sur un immeuble immatriculé ou non, ayant eu pour effet de constituer, transmettre, déclarer, modifier ou éteindre un droit réel immobilier, intervenus avant la date de prise d'effet du nouveau Code, restent valables ; toutefois, les titulaires de ces différents droits disposent d'un délai de cinq ans pour s'y conformer. Passé ce délai, ces faits et conventions doivent, en vue de l'inscription, être constatés par acte authentique. En plus, une autre prescription de la loi s'apparente à une renonciation : «la zone vacante et sans maître est propriété de l'Etat et immatriculée à son nom». L'Etat peut les attribuer aux collectivités territoriales, directement ou à la demande de celles-ci, dans la mesure où elles sont situées sur leur territoire administratif.

Le Code foncier et domanial subordonne l'acquisition des terres rurales à des autorisations préalables en fonction de leurs superficies. Le transfert à titre définitif d'une terre rurale de tenure foncière coutumière peut s'opérer par vente, succession testamentaire, donation entre vifs ou par tout autre effet de l'obligation. Aucune acquisition à titre onéreux ou par donation de terre rurale ne peut excéder une superficie de 1.000 hectares. L'acquisition d'une terre rurale dont la superficie est comprise entre 10 et 20 hectares est conditionnée par l'autorisation préalable du conseil communal ou municipal, d'un projet de mise en valeur à des fins agricoles, halieutiques, pastorales, forestières, sociales, industrielles, artisanales ou de préservation de l'environnement, ou d'une manière générale liée à un projet d'intérêt général. Au-delà de 20 et jusqu'à 100 hectares, ce projet de mise en valeur est approuvé par l'Agence nationale du domaine et du foncier après avis du conseil communal ou municipal. Pour une

superficie supérieure à 100 et inférieure ou égale à 500 hectares, la demande d'acquisition de terre n'est recevable que si le projet est approuvé par le conseil communal ou municipal, le projet a reçu l'avis favorable de l'Agence nationale du domaine et du foncier, le projet a reçu l'approbation du ministre chargé des affaires foncières. Au-delà de 500 hectares, le projet de mise en valeur est approuvé par décret en conseil des ministres. Lorsque la terre rurale est à cheval sur deux communes, la règle de la compétence territoriale va jouer et chaque maire prendra un acte relevant de sa commune.

Tout projet de mise en valeur doit assurer une agriculture durable, respecter l'équilibre écologique, la préservation de l'environnement et contribuer à garantir la sécurité alimentaire, renforcer le tissu social, dans l'intérêt des générations présentes et futures. L'Agence nationale du domaine et du foncier exerce un droit de préemption sur toutes les transactions opérées sur les terres rurales. Le droit de préemption est un droit qui permet à son titulaire d'acquérir par priorité un bien mis en vente par son propriétaire. En clair, les terres rurales, en vente, doivent être d'abord proposées à l'Etat pour achat, avant tout autre acquéreur. «Toute vente effectuée sur une terre rurale qui n'aurait pas obtenu le visa de l'Agence nationale du domaine et du foncier ou l'avis de préemption est nulle et de nul effet», prévoit le Code.

En rappel, les terres occupées par les activités agricoles, pastorales, sylvicoles, piscicoles ou destinées à accueillir l'une ou l'autre de ces activités constituent les terres rurales. Celles-ci sont situées en dehors des zones urbaines, des zones à urbaniser ou des zones d'urbanisation future telles que définies par les documents d'urbanisme. Les terres rurales comprennent le domaine privé rural de l'Etat et des collectivités territoriales, les terres rurales appartenant aux personnes physiques, collectivités familiales et personnes morales de droit privé.

Suivant une annonce officielle prévue ce mardi par l'ambassade française à Lomé

19 restaurants togolais à l'opération Goût de France 2019

Le 21 mars prochain, le Togo participera pour la cinquième année consécutive à l'opération Goût de/Good France. L'annonce sera officiellement faite ce mardi au cours d'une conférence de presse de l'ambassade de France à Lomé. À l'initiative du ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, cet événement est dit la plus grande manifestation au monde célébrant la gastronomie française. Goût de/Good France mobilise plus de 5.000 chefs dans plus de 150 pays sur les cinq (5) continents. Ce dîner «à la française» est placé «sous le signe d'une cuisine plus responsable, dans le respect de la planète et du bien-manger», indique l'organisation.

Lomé mais aussi Kpalimé (le 23 mars) participeront à cette grande célébration de la gastronomie française. De nouveaux lieux ont sou-



haité s'associer à l'opération, et c'est ainsi près d'une vingtaine de restaurants, dix-neuf (19) plus précisément, qui proposeront des spécialités culinaires de Provence à travers des menus gourmands et riches en saveurs le 21 mars prochain. À Lomé, ce sont : LA CASE DU CHEF, IMANISANCTA MARIA, LA ROUTE DES VINS, LA TABLE DU DG, L'ATELIER DES SENS, LE BELUGA, LE GALION, LE PATIO, ONOMO HÔTEL LOME, PURE PLAGE, SONGAI-2 FEVRIER, VILLA CALIENDI, ALT

MUNCHEN, DAWA DAWA-SARAKAWA, LE PÊCHEUR, LE PHILIPAT, et BARAKOUDA II. À Kpalimé, le 23 mars, LE FERMIER et CHEZ FANNY vont se joindre à l'événement.

Pour cette édition 2019, le dîner Goût de/Good France trouvera ses inspirations dans la cuisine provençale, la Provence étant la destination phare de la gastronomie pour l'année 2019. Ce sera l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les classiques de cette région française, dans les restaurants du Togo et à travers le monde.

Sur une année, entre 2017 et 2018

Les décès par accidents de la route font plus de 102%

592 personnes ont trouvé la mort sur les routes togolaises en 2018, contre 580 l'année précédente, selon un bilan rendu public, le 1^{er} mars 2019, par le ministre de la sécurité et de la protection civile, Gal. Yark Damehame. 5 814 cas d'accidents ont été enregistrés, pour 7 951 blessés.

Pour le second semestre de l'année 2018, 306 cas de morts ont été enregistrés par les servi-

ces sécuritaires. Alors que, de janvier à juin 2018, les accidents ont été à l'origine de 286 morts et 3.817 blessés ; 63% des accidents étaient occasionnés par les engins à deux roues.

En 2017, le Togo a enregistré 5.181 cas d'accidents avec 580 morts et 8.624 blessés. La majorité par des motocyclistes imprudents. Elle représente 62,64% des cas d'accidents répertoriés au se-

cond semestre 2017, soit 2.622 cas

À l'origine de ces accidents, précise le ministre, l'excès de vitesse, la conduite en état d'ébriété ou sous l'influence de substances psychotropes, le non-respect ou l'absence de dispositions de sécurité (casques, ceinture de sécurité, siège-auto pour enfants, etc.), la distraction au volant en raison de l'usage du téléphone portable et le non-respect du code de la route.

FOOTBALL/ARBITRAGE

Vers la fin des buts avec "main involontaire"

L'International Board (IFAB), garant des règles du jeu dans le football, a indiqué samedi que tout but inscrit après une main involontaire serait désormais invalidé. Plusieurs autres nouveautés ont été votées comme celle concernant les remplacements.

Hervé A.

Tout but inscrit par un joueur ayant commis une faute de main de manière involontaire sera désormais invalidé, a acté samedi l'International Board, garant des règles du jeu dans le football. La décision prise par l'International Football Association Board (IFAB), réunie samedi à Aberdeen en Ecosse, était attendue depuis début novembre et une réunion préparatoire de l'instance qui examine et détermine les modifications des règles du jeu du football.

"Sur le sujet de la faute de main, l'IFAB a décidé de fournir une définition plus précise et détaillée de ce que constitue une faute de main, en particulier au regard des actions lors desquelles une main involontaire/accidentelle sera sanctionnée", a rapporté dans un communiqué l'organe installée à Zurich.

À titre d'exemple, l'IFAB indique qu'"un but inscrit directement de la main/du bras (même de manière accidentelle) et un joueur qui marque ou se crée une op-



portunité de marquer après avoir obtenu la possession/le contrôle du ballon de la main/du bras (même de manière accidentelle) ne sera plus toléré".

La loi 12 relative aux "fautes et incorrections" prévoyait jusqu'à présent de sanctionner d'un coup franc (ou d'un penalty) le fait de toucher "délibérément le ballon de la main". Cette notion d'intentionnalité est désormais supprimée sur toute action débouchant sur un but.

L'IFAB, composée de repré-

sentants de la Fifa et des quatre fédérations britanniques pionnières du football (anglaise, écossaise, galloise et nord-irlandaise), a modifié plusieurs autres points de règlement lors de sa réunion annuelle à Aberdeen. Ainsi, lors d'un remplacement, le joueur amené à quitter le terrain devra le faire par le chemin le plus court. Jusqu'alors, il devait sortir par le milieu de terrain et taper dans la main du joueur le remplaçant.

Parmi les autres changements actés samedi, l'IFAB cite "des

mesures concernant les attaquants qui créent des perturbations dans le 'mur' érigé par la défense adverse" ou encore le fait que le gardien soit désormais obligé de n'avoir qu'un pied sur sa ligne de but au moment d'un penalty, et non plus les deux.

Ce changement qui entrera en vigueur le 1er juin prochain a été entériné par l'IFAB, samedi en Ecosse.

(Avec rmcsport.bfmtv.com).

Un cycliste autrichien passe aux aveux

Le coup de filet de la police autrichienne la semaine passée aux Mondiaux de ski nordique à Seefeld, en Autriche, est en train de provoquer un improbable effet domino. Après la suspension de cinq skieurs de fond accusés de dopage par transfusion (deux Autrichiens, un Kazakh et deux Estoniens), une nouvelle cible est tombée.

Cette fois, le cas concerne le cyclisme. Hansjoerg Mayr, le procureur d'Innsbruck en charge des investigations, a confié dimanche 3 mars à la télévision ORF TV : "L'enquête sur un médecin du sport allemand et ses complices a entraîné des suspicions à l'encontre d'un cycliste professionnel du Tyrol."

Il n'a pas voulu donner son nom, en vertu du secret de l'instruction, mais l'identité du coureur n'est pas restée longtemps inconnue. Il s'agirait de Stefan Denifl, un cycliste autrichien de 31 ans, vainqueur du Tour d'Autriche et d'une étape du Tour d'Espagne en 2017, mais actuellement sans équipe. Il a été arrêté vendredi, puis libéré le jour même après avoir plaidé coupable des charges retenues contre lui.

Au centre de cette enquête menée par les polices autrichienne et allemande sur un réseau de dopage basé à Erfurt, en Allemagne, se trouve le médecin allemand Mark Schmidt, employé un temps par l'équipe cycliste Gerolsteiner.

Jackpot pour Bernardo Silva !

Bernardo Silva (24 ans) est sur le point de prolonger son contrat avec Manchester City, assure Sky Sports. Rien de bien nouveau, si ce ne sont les derniers détails dévoilés par le média britannique.

On apprend en effet que le Portugais s'engagera dans les prochaines heures avec les Citizens jusqu'en juin 2025 et que son salaire sera doublé. L'ancien Monégasque percevra, une fois ce bail paraphé, 233 000€ par semaine, soit 12,116 M€ par an.

Prépondérant cette saison dans le système de Pep Guardiola, le Lusitanien pourra ensuite se consacrer à la conquête de la Ligue des Champions, comme il l'a confié à Canal + dimanche.

"Je pense qu'avec les supporters, il y a plus de pression pour gagner la Premier League. Après, le club est un peu comme le PSG. La Champions League, le club ne l'a jamais gagnée, il y a cette envie de tout le monde d'essayer de faire quelque chose car c'est la meilleure compétition en Europe, a-t-il lâché. Bien sûr, on veut aller le plus loin possible, on sait que ce n'est pas facile parce qu'en Europe, on joue contre le Barça, le Real, le Bayern, la Juve, l'Atlético, le PSG, des équipes anglaises aussi... Mais on va essayer d'aller le plus loin possible dans les deux compétitions."

Skomina pour arbitrer PSG-Man Utd

Désigné par l'UEFA pour diriger le 8e de finale retour entre le PSG et Manchester United (mercredi à 21h, sur RMC Sport 1), Damir Skomina a été le premier arbitre à utiliser le VAR en Ligue des champions.

La dernière fois que Damir Skomina a dirigé Manchester United, les Red Devils en gardent un bon souvenir avec une victoire en finale de la Ligue Europa face à l'Ajax Amsterdam (2-0).

Le Slovène, âgé de 42 ans, a été désigné pour arbitrer le 8e de finale retour entre le PSG et Manchester United mercredi (à 21h sur RMC Sport 1). Il a officié déjà cette saison lors du 8e de finale aller entre l'Ajax et le Real Madrid (1-2, le 13 février dernier).

Pendant cette rencontre, Skomina est devenu le premier arbitre en Ligue des champions à refuser un but après avoir consulté le VAR.

Si Skomina n'a jamais arbitré un match du PSG en Coupe d'Europe, il a déjà croisé la route d'un certain Kylian Mbappé. C'était en 2017 lors du quart de finale retour entre l'AS Monaco et le Borussia Dortmund, alors entraîné par Thomas Tuchel. Face aux Allemands, Kylian Mbappé avait ouvert le score pour Monaco dès l'entame du match (3e minute). Le club de la Principauté s'était alors imposé 3-1, et avait décroché son ticket pour les demi-finales de la compétition.

ARSENAL

Emery recadre le duo Lacazette-Aubameyang

Ce week-end, Arsenal a dû se contenter du partage des points lors du derby contre Tottenham (1-1). Un choc à l'issue duquel Unai Emery a dû calmer la frustration du duo Lacazette-Aubameyang, déçu de ne pas avoir pu évoluer ensemble.

Samedi dernier, Arsenal avait une belle occasion de se rapprocher de son ennemi juré Tottenham au classement de Premier League en cas de victoire. Au final, Spurs et Gunners se sont partagé les points à Wembley (1-1). Un résultat frustrant pour les hommes d'Unai Emery, d'autant que Manchester

United a éjecté Arsenal du Big Four suite à sa victoire renversante face à Southampton (3-2). De quoi titiller à nouveau Alexandre Lacazette et Pierre-Emerick Aubameyang.

En effet, si les deux hommes réalisent une bonne saison en championnat (12 et 16 buts inscrits respectivement) et s'entendent plutôt bien avec leur entraîneur, ils regrettent parfois de ne pas pouvoir évoluer ensemble. Contre Tottenham, par exemple, Lacazette a cédé sa place au Gabonais un peu avant l'heure de jeu. Un choix dommageable visiblement pour les deux attaquants, qui espéraient sans

doute faire la différence à deux face aux Spurs, puisqu'Emery a dû leur envoyer une petite piqure de rappel à l'issue de la rencontre.

"Ils doivent accepter ma décision parce que j'essaie de faire le meilleur choix possible pour l'équipe et aussi parce qu'ils jouent beaucoup de matches. Parfois, je ne suis pas content avec eux quand leurs performances ne sont pas bonnes quand ils jouent ensemble. Mais je suis très cohérent pour prendre la meilleure décision et leur donner l'opportunité de réaliser la meilleure performance pour l'équipe", a-t-il déclaré dans des

propos relayés par le London Evening Standard et repris par footmercato.net.

Rien de bien méchant donc, d'autant que le technicien basque a annoncé la couleur : la donne ne changera pas d'ici la fin de saison. "Jouer ensemble ou pas, ils sont habitués à ces deux scénarii cette saison et ils vont continuer comme ça. Pour le prochain match (contre Rennes, ndlr), ce ne sera pas possible (de les faire jouer ensemble) parce que Lacazette a reçu un carton rouge, donc je pourrai jouer qu'avec Aubameyang". Le message est passé.

OMNISPORTS

Skeikh Ahmad et Takeda remplent

Sheikh Ahmad al-Fahad al-Sabah a été élu dimanche 3 mars à Bangkok pour un huitième mandat consécutif à la présidence de l'Association des comités olympiques asiatiques (OCA).

Le dirigeant koweïtien était seul en lice pour sa propre succession. Il a été réélu à l'unanimité lors de l'assemblée générale de l'organisation dans la capitale thaïlandaise. En soi, rien de très inattendu.

Mais Sheikh Ahmad est actuellement l'objet d'une enquête de la justice suisse sur un présumé complot politique au Koweït. Une



enquête qui l'avait conduit, en fin d'année passée, à se retirer à titre temporaire de la présidence de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO).

Au cours de la même assemblée générale, le Japonais Tsunekazu Takeda a été reconduit pour un nouveau mandat à la vice-présidence de l'OCA. Mais lui

aussi est l'objet d'une enquête, diligentée par la justice française, sur des soupçons de corruption dans l'attribution à Tokyo des Jeux d'été en 2020.

À l'évidence, ces deux affaires ne semblent pas déranger les élus du mouvement olympique asiatique. L'OCA précise dans un communiqué que sa commission d'éthique s'est penchée sur les dossiers Sheikh Ahmad et Takeda, mais sans y trouver matière à les empêcher d'effectuer un nouveau mandat. Les deux hommes bénéficient de la "présomption d'innocence."

A la recherche de ressources pour le financement du budget de l'Etat gestion 2019

Le Trésor public à une cinquième 5ème émission pour des Obligations de 20 milliards le 08 mars

Jean AFOLABI

Comme prévu dans son programme d'émissions de titres publics, le Trésor public du Togo remonte sur le marché financier régional le vendredi 08 mars prochain pour des Obligations assimilables du Trésor (OAT) d'un montant de 20 milliards. L'émission est prévue en deux tranches : une première sur une période de 36 mois, au taux d'intérêt de 6,2500%, et d'une valeur nominale unitaire de 10.000 FCFA ; une deuxième de 60 mois, au taux d'intérêt de 6,5000% et d'une va-

leur nominale unitaire identique.

Pour les deux opérations simultanées, le remboursement se fera en totalité le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance (remboursement In Fine), indique UMOA-Titres. Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux fixé respectivement.

En vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat, le Trésor du Togo envisage officiellement de lever 390 milliards au cours de l'année 2019 sur le marché financier de l'Union monétaire ouest africaine

(Umoa), dont 95 milliards visés ce premier trimestre, en une émission de Bons et quatre d'Obligations. Jusqu'ici, il a réussi à rafler **68,6 milliards** en quatre émissions. Il s'agit de : 13,6 milliards en Bons assimilables du Trésor le 11 janvier ; 22 milliards en Obligations le 25 janvier ; et de 20 milliards en Obligations le 8 février ; 13 milliards également en Obligations le 22 février. Reste la récolte des Obligations du 08 mars.

La stratégie d'endettement adoptée par l'Etat togolais pour la période 2015-2019 a pour objectif

d'atténuer les risques de refinancement et de stabiliser, voire de réduire les coûts de l'emprunt tout en mobilisant les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du pays. La stratégie d'endettement est également en ligne avec l'objectif d'assurer la viabilité de la dette à long terme, affirme l'agence UMOA-Titres. Qui précise dans une note d'information que : « Cette stratégie se décline à travers : la stabili-

sation de la structure du portefeuille actuel de la dette intérieure, voire l'éventuel allongement des maturités qui devrait permettre d'atténuer le poids du service de la dette sur la trésorerie ; le maintien de la prédominance des ressources extérieures concessionnelles et le recours, au besoin, à des ressources semi-concessionnelles pour des projets spécifiques ».

D'après la stratégie retenue, l'Etat entend recourir aux em-

prunts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels à concurrence de 60%, et aux emprunts intérieurs à hauteur de 40% pour une maturité allant de 5 à 10 ans. Les principaux créanciers cibles sont : la Banque ouest africaine de développement, la Banque africaine de développement, l'IDA, le Fonds international de développement agricole, la Banque islamique de développement, l'Eximbank Chine et l'Eximbank Inde, etc.

Coopération de défense / Opérations de maintien de la paix

20 officiers et sous-officiers togolais outillés au renseignement d'intérêt militaire

Jean AFOLABI

Du 11 au 22 février s'est déroulée à Lomé, au profit de 20 officiers et sous-officiers des Forces Armées Togolaises (FAT), une formation sur le renseignement d'intérêt militaire. Dispensée par des spécialistes en provenance du commandement des éléments français au Sénégal (EFS), le stage avait pour objectif de former les cadres togolais aux techniques d'analyse et de synthèse du renseignement en soutien des opérations militaires, précise-t-on officiellement.

Après quelques rappels théoriques, cette période a permis des mises en situation très réalistes. Les stagiaires constitués en petit état-major se sont vus



proposer l'étude et la résolution de cas pratiques selon les méthodes standards des Nations Unies. D'autant que cette formation intervient dans le cadre général de l'appui structurel apporté aux FAT par la France notamment en vue de la préparation aux

opérations de maintien de la paix au Mali et sur les autres théâtres extérieurs.

Elle visait aussi à mieux appréhender le renseignement de situation face à la menace terroriste externe.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA, d'une semaine à l'autre

Baisse des prêts et emprunts la troisième semaine de février au Togo

Les établissements de crédit du Togo ont enregistré, au cours de la période du 19 au 25 février 2019, des prêts à hauteur de 49,794 milliards, contre 64,000 milliards une semaine plus tôt, et des emprunts à 26,800 milliards, contre 33,800 milliards la semaine précédente. Ceci participe des activités interbancaires de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) qui enregistrent, au cours de la même période, des prêts et des emprunts en équilibre à 439,347 milliards, d'après le Service du marché monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

Les prêts au Togo sont, entre autres, à une semaine pour 44,294 milliards, et à six mois pour 3,000 milliards. A l'échéance d'une semaine, le taux moyen pondéré s'est situé à 4,82%. Les taux minimum et maximum sont fixés à 2,25% et à 6,75% respectivement. A six mois, ces taux sont

identiques à 5,00%.

En termes de prêts, les établissements du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire enregistrent 132,400 milliards et 79,686 milliards respectivement, dont 21,400 milliards à un jour pour le premier. Aux taux respectifs de 4,73%, 2,50% et 6,05%. Le Sénégal et le Bénin font 70,007 milliards et 51,100 milliards. Le Niger enregistre 42,860 milliards. Le Mali fait 13,500 milliards. La Guinée-Bissau n'enregistre que des emprunts.

En termes d'emprunts, les établissements de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Bénin font 122,094 milliards, 101,096 milliards et 64,100 milliards respectivement ; dont 20,000 milliards deux semaines pour la Côte d'Ivoire. Aux taux respectifs de 5,34%, 3,00% et 6,25%. Le Bénin, le Mali et le Niger font 45,000 milliards, 42,057 milliards et 26,700 milliards ; dont 1,500 milliard à un mois pour le dernier. Aux taux res-

pectifs de 6,17%, 5,50% et 6,50%. La Guinée-Bissau enregistre 11,50 milliards.

D'après la Banque centrale, le marché interbancaire de l'UMOA a enregistré une hausse du volume des transactions au cours du mois de décembre 2018. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 463,9 milliards en décembre 2018, contre 298,7 milliards en novembre 2018, soit une hausse de 55,3%. Le taux moyen pondéré de ces opérations est ressorti à 5,22%, contre une réalisation de 5,10% un mois plus tôt. Sur le marché à une semaine, le volume moyen des opérations a augmenté de 75,3% pour s'établir à 350,2 milliards avec une orientation à la hausse du taux d'intérêt moyen sur ce guichet qui est ressorti à 5,25%, contre 4,34% le mois précédent.

Promotion des énergies renouvelables

Le Togo et 5 pays de l'Uemoa reçoivent 65 milliards

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet *Facilité de finance climat*, la Banque ouest africaine de développement (Boad) a reçu 100 millions d'euros, soit plus de 65,39 milliards de francs Cfa, du Fonds vert pour le climat le mercredi 27 février 2019, dans le but d'appuyer le développement des énergies renouvelables dans six (6) pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), à savoir : Bénin, Burkina-Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Togo. L'objectif étant de créer un marché pour les investissements dans le secteur des technologies solaires dans les six pays bénéficiaires, ce fonds permettra de contribuer à décarboniser le mix-énergétique de l'Afrique de l'ouest et à amé-

liorer son accès à des énergies propres, rapporte-t-on.

Il s'agira d'inciter et de mobiliser les acteurs du secteur privé résidents dans ces pays à accroître l'investissement privé dans les technologies solaires et de contribuer à induire un changement de paradigme en faveur des modèles de développement à faibles émissions de carbone grâce à la mobilisation à grande échelle de la finance du climat. Ainsi, la Boad proposera une approche intégrée basée sur une combinaison de l'appui financier et technique pour faciliter l'accès au financement aux acteurs du secteur privé et les accompagner dans la structuration de leurs investissements solaires.

Elle accordera également aux pays les moins avancés franco-

phones d'Afrique de l'Ouest (Togo, Bénin, Burkina-Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger) des facilités de financement pour intensifier leurs actions en ligne avec la transition des énergies fossiles aux renouvelables. L'impact du projet financé par le Fonds vert sera la production et l'accès à l'énergie.

Le Fonds vert pour le climat (FVC) est le mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a pour objectifs de limiter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et d'aider les communautés vulnérables à s'adapter aux impacts déjà ressentis des changements climatiques.

Au Ghana voisin

La chute du Cedi préoccupe les milieux d'affaires...

Le Cedi ghanéen (GH¢) a subi une dépréciation par rapport au dollar et à la livre sterling sur les deux derniers mois. Le dollar qui s'échangeait contre 4 cedis est passé à 5,51 le 25 février.

En réponse, la Banque centrale (BoG) a sorti plusieurs directives pour réguler le marché de change. En dépit de la chute de la monnaie ghanéenne, les fondamentaux demeurent solides avec, notamment, un déficit ramené de 9,3% à 3,9%, soit le plus bas en dix ans. Certains analystes estiment que la Banque Centrale doit injecter des devises sur le marché pour réguler le taux de change.

S'exprimant sur le sujet, en marge d'une rencontre tenue le



27 février, le président Nana Akufo-Addo s'est dit conscient de l'inquiétude des milieux d'affaires et de la population face à la récente dépréciation du Cedi. « Je suis extrêmement contrariée et anxieux à ce sujet aussi. Je tiens à assurer que tous les efforts sont déployés pour arrêter le déclin et rétablir la stabilité du

cedi afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie ghanéenne. Très bientôt, nous verrons les résultats de notre politique ».

La baisse du Cedi s'inscrit dans une longue tendance. En 2009, 1.000 Cedis valaient 840 dollars. Aujourd'hui, le même montant vaut seulement 227 dollars.

Scolarisation précoce des enfants

Le revers de la médaille

Etonam Sossou

Bien que la scolarisation précoce soit perçue comme une pratique illégale au Togo, des enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans (âges requis) sont sans cesse inscrits respectivement au préscolaire et au primaire. Face à ce phénomène de plus en plus en vogue sur le territoire national, les avis sont partagés.

La promotion de la scolarisation tous azimuts actuellement au Togo semble éprouver la psychologie des enfants. Cet assaut contre l'analphabétisme et l'ignorance est constaté dans tous les coins du pays avec parfois un mépris des principes liés à la psychologie de l'enfant. A l'école primaire publique X, environ une centaine d'élèves du CP1, suit les cours ce matin du 28 février. L'un d'entre eux éprouve de réelles difficultés à se concentrer pendant les leçons. «*Physiquement et mentalement, cet enfant diffère des autres qui ont l'âge normal*», explique son enseignant. Inscrit comme auditeur libre, Dieu-donné va atteindre dans plusieurs mois les six ans officiellement requis pour être scolarisé à partir du CP1. Si son cas paraît isolé, la scolarisation précoce est un phénomène récurrent aussi bien dans le primaire que dans le préscolaire, notamment dans les établissements privés qui ouvrent d'année en année. A deux ans seulement,

Auriana est admise à la petite section dans une école privée au lieu des trois ans recommandés. Le non respect de la réglementation fixant les âges d'accès au préscolaire et au primaire respectivement à trois et à six ans révolus au 31 décembre de l'année considérée constitue sans cesse un boulet au pied des apprenants et le personnel d'encadrement. Selon une monitrice, le suivi d'un enfant à scolarité précoce n'est pas du tout facile. «*On veut travailler, lui, il ne fait que pleurer. Quand tu le touches, il te griffe ou te demande de le mettre au dos ou refuse même de rentrer en classe*», déplore-t-elle. Un enseignant de l'école privée «la réussite» Max Afagnon abonde dans le même sens pour signifier les difficultés éprouvées par les enseignants commis à l'encadrement des enfants n'ayant pas l'âge requis pour rentrer au préscolaire ou au primaire. Quand bien même l'apprenant inscrit précocement est capable de parler correctement, il n'arrive pas à appréhender ce qui lui est enseigné. Max Afagnon explique que cette catégorie d'enfants, qui parvient à s'accrocher dans sa scolarisation avant l'heure, excelle souvent dans les langues, mais elle éprouve d'énormes difficultés dans les matières scientifiques. «*Si tu leur demandes de résoudre un problème à six solutions, on constate que ceux-ci, au regard de leur*

âge mental, n'arrivent pas à traiter intégralement le problème donné», renchérit l'enseignant. Ils sont nombreux, les parents d'élèves qui vivent cette situation embarrassante. Leurs espoirs de forger rapidement des génies précoces s'évanouissent devant un lot d'entraves psychologiques liées au bas âge des inscrits.

Des déceptions...

Les projets de réussite et d'excellence rapides ne sont pas toujours au rendez-vous. «*Mon enfant (10 ans) n'a jamais redoublé, mais cette année, il a repris la 6^{ème}. Il refuse d'apprendre ses leçons qu'il trouve trop élaborées*», regrette Patricia, une parente d'enfant à scolarité précoce. Pour le directeur de l'école publique «Y», l'intelligence de l'enfant est comparable à un élastique qui évolue en fonction de sa croissance physique, psychique et psychologique: «*Quand vous donnez à l'enfant, ce qui dépasse sa capacité intellectuelle, vous lui faites du mal. Ce qui est dangereux pour son cursus scolaire*», explique-t-il. Il ne cesse de rappeler l'application stricte de la réglementation à son personnel: l'âge prescrit doit être respecté pour que l'enfant connaisse une évolution psychologique et physique normale. «*Un collègue a mal vécu cette situation. Son enfant est arrivé en classe de terminale au BAC à l'âge de 16 ans, mais il a dû passer le Baccalauréat trois fois. Tout porte à croire*

qu'à un moment donné, il y a eu un blocage qui s'est produit», déplore-t-il. Les responsables des enseignements préscolaire et primaire sont d'avis que les enfants apprennent mieux s'ils sont inscrits à l'âge requis. Cette conviction éducative est battue en brèche par certains parents qui estiment que les établissements scolaires sont susceptibles de contribuer à l'éducation des enfants, même ceux inscrits avant l'âge requis.

Adiza Manoupig, parent d'enfant précocement scolarisé, reste convaincue que l'école prépare progressivement les apprenants, ne remplissant pas le critère d'âge requis, à affronter les apprentissages utiles en les amenant à adopter

certaines habitudes telles que le lavage des mains avant les repas, la discipline. «*De nos jours, on remarque qu'à deux ans, l'enfant est déjà éveillé. Donc on ne peut pas le laisser traîner à la maison comme dans le passé où les enfants partaient à l'école à sept ans*», soutient-elle. Ce point de vue de Mme Manoupig, est perçu par des encadreurs comme une échappatoire préjudiciable à l'avenir scolaire de l'enfant. «*En tant que professionnel, quand un parent dit que son enfant est éveillé, c'est qu'il est généralement un "emmerdeur", c'est-à-dire qu'il est prêt à déranger, à perturber et à s'amuser autrement*», confie un autre enseignant. Il invite les parents à faire la différence entre l'éveil et

l'intelligence. L'éveil chez l'enfant se résume le plus souvent au développement rapide du langage et parfois au physique, tandis que l'intelligence renvoie à la maturité du cerveau, relève-t-il.

Malgré le chapelet de reproches à l'encontre de la scolarisation précoce, des spécialistes et des acteurs de l'éducation renchérisent pour signifier que les effets pervers de ce phénomène peuvent être atténués grâce un suivi continu et rigoureux des scolarisés précoces. Leurs avis sont également partagés par des parents qui prétendent, à cor et à cri que ceux-ci peuvent réussir leur scolarité à condition que les moyens nécessaires à leur accompagnement soient réunis.

Faits divers / Belle pioche de la gendarmerie nationale

4 escrocs (Soudanais, Nigérien, Béninois et Togolais), une victime (un Irakien)

Eric J.

On pensait bien qu'avec les rafles des forces de sécurité qui collaient aux culottes les malfrats et les gangsters de tout acabit, ces derniers fuiraient le sol togolais pour d'autres horizons. Que nenni ! Quelques courageux se plaisent encore à opérer sur le territoire national, pensant défier la gendarmerie et passer entre les filets des forces de l'ordre. C'est le cas de 4 individus qui viennent de se faire prendre. C'est une bande internationale d'escrocs qui opère depuis un certain temps dans la capitale Togolaise.

Selon le lieutenant Agba Mazalo du service de la communication de la gendarmerie, cette bande est composée de Togolais, Béninois, Nigériens et Soudanais. Ce dernier qui vit depuis quelque temps au Togo se trouve être le cerveau de la bande.

Des faits, il ressort que la victime de cette escroquerie est un homme d'affaire de nationalité irakienne à qui la bande a pu soutirer une somme de plus de 13 millions de FCFA. «*Leur mode opératoire consistait à entrer en contact avec la victime à qui ils ont fait croire qu'une dame*



de nationalité libyenne disposait d'une somme de plus de 8 milliards de FCFA à la BCEAO et qu'ils sont à la recherche d'un partenaire fiable pour la gestion de ces fonds.

L'homme d'affaire en question ayant déjà projeté la création des usines et entreprises au Maroc, au Togo et au Bénin a trouvé l'affaire alléchante, mais a pris soin d'exiger la présence de deux avocats pour le mettre en confiance. C'est ainsi que deux escrocs du réseau se sont fait passer pour des avocats avec de faux documents. Ce n'est qu'arrivé au Maroc et après vérification de ses comptes bancaires, qu'il s'est rendu compte qu'il s'agissait d'une arnaque et que les fonds

n'étaient pas disponible comme convenu» raconte Mazalo Agba.

L'Irakien porte plainte et la gendarmerie diligente une enquête qui a permis de mettre la main sur ces présumés escrocs dont une femme.

A en croire la gendarmerie, ces genres d'arnaques et de manœuvres frauduleuses sont devenues très fréquentes à Lomé ces dernières années. «*C'est l'occasion d'attirer l'attention de la population et l'inviter à plus de vigilance et de prudence*» a exhorté la chargée de la communication de la gendarmerie.

Ces présumés escrocs seront présentés aux autorités judiciaires qui décideront de leur sort. Hum !!!

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°531 DE LOTO KADOO DU 22 Février 2019

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 532^e tirage de LOTO KADOO.

Lors du précédent tirage de LOTTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés dans tout le pays.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°532 de LOTO KADOO du 1^{er} Mars 2019

Numéro de base

43

17

36

11

41

Numéros bonus

81

88

LOTO Sam

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°087 DE LOTO Sam du 23 Février 2019

Le tirage N°088 du LOTO Sam a eu lieu samedi 02 Mars 2019 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, C'est à LOME et à KARA que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots.

En effet, un gros lot de 2.000.000F CFA a été répertorié auprès de l'opérateur 60523, à Lomé.

A KARA, c'est un lot de 1.000.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente 10027.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°088 de LOTO SAM du 02 Mars 2019

Numéro de base

64

18

66

49

54

Incroyable ! Chez Togocel, les forfaits packagés vous offrent maintenant **jusqu'à 1 000 % de bonus**

1 000^{Fcfa} donnent.....

100 Mo
+ **9 000^{Fcfa} !**

8 000^{Fcfa} | 1 000^{Fcfa} | 100 Mo | 50 sMs | 2 jours

Découvrez les bonus et souscrivez au : *919#

Incroyable ! Chez Togocel, les forfaits packagés vous offrent maintenant **jusqu'à 1 000 % de bonus**

7 500^{Fcfa} donnent

65 000^{Fcfa} !

50 000^{Fcfa} | 15 000^{Fcfa} | 50 sMs | 30 jours

Découvrez les bonus et souscrivez au : *919#



LE MEILLEUR RÉSEAU DATA
ET LES APPELS LES MOINS CHERS
AU TOGO !

